



Frais de garantie et offre de prêt annulée

Par **pamamel**, le **07/05/2013** à **10:11**

Bonjour à tous, j'espère que quelqu'un pourra me renseigner. Nous avons accepté une offre de prêt de la caisse d'épargne le 05 août 2012 et du coup versé les frais de garantie (caution à la SACCEF) après acceptation des offres, au jour d'aujourd'hui, nous ne sommes pas encore passé chez le notaire (viabilité qui a pris du retard) et n'avons jamais débloqué d'argent. D'après ce qui est écrit sur mon offre de prêt, il faut avoir débloqué une partie dans les 5 mois suivant l'acceptation de l'offre de prêt donc avant le 05/01/13. Les taux ayant baissé nous avons donc changé de banque et fait un nouveau prêt immobilier. Nous avons au préalable envoyé par A.R au centre des crédit de la caisse d'épargne une lettre leur disant que nous ne voulions plus bénéficier de ce prêt. L'échéance des assurances lié à ce crédit que nous avons commencé à payer depuis septembre s'est annulé à réception de l'A.R par contre la caution ne nous a toujours pas été remboursée et ça va faire près de 2 mois. D'après mon banquier il ne doit pas nous les rendre et d'après la SACCEF, que mon amie a appelé, vu qu'on a pas débloqué d'argent, ils doivent rembourser la CE qui nous remboursera par la suite. On a essayé de recontacter la SACCEF pour avoir des info supplémentaires mais ils nous ont dit qu'il fallait passer par notre banquier. Du coup on se pose des questions, va t'on être remboursé, si oui combien de temps ça peut prendre, que faire si rien ne se passe, j'ai vraiment rien trouvé sur internet, j'espère sincèrement que quelqu'un pourra m'éclairer!
Par avance merci.